

CONVENTION

Animations d'initiation à la pêche au sein de la Maison Aquarium

Entre les soussignés :

Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, représentée par Fabrice MARIDET en qualité de Président dont le siège social est situé à 18 rue de VOUROUX 03150 VARENNES SUR ALLIER.

Et, d'une part,

La Fédération de Pêche de l'Allier, représentée par Laurent GAILLARD en qualité de Président dont le siège social est situé 8 rue de la Ronde 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE.

Il est décidé :

1. Objet de la convention :

La Fédération de Pêche de l'Allier travaille en collaboration avec la Maison Aquarium, équipement communautaire, au sujet d'animations estivales d'initiations de pêche au coup sur 2 matinées des vacances scolaires : les mercredis 22 juillet et 5 août 2026, à proximité de la Maison Aquarium (ponton du plan d'eau de la Chaume ou les pieds dans l'eau au niveau de la base municipale de canoë kayak).

2. Durée de la convention :

La convention prendra donc effet le mercredi 22 juillet et le mercredi 5 août 2026.

3. Engagement des deux parties :

Les deux parties s'engagent à respecter les engagements ci-dessous :

- Inscriptions ouvertes aux enfants (minimum 7 ans) comme aux adultes.
- Les enfants mineurs sont obligatoirement accompagnés d'un responsable légal et sont sous sa responsabilité.
- Pas de minimum de participants mais un maximum de 8 participants par date.
- Le tarif applicable par participant est de 8€ comprenant les 2 H d'activité pêche (10H-12H), et à l'issue, la visite libre de la Maison Aquarium de 12H à 13H.
- Les séances dispensées et encadrées par la Fédération de pêche de l'Allier comprennent la prestation d'un animateur diplômé BPJEPS, la carte de pêche (droit de pêche), le matériel prêté, et les appâts.
- Les inscriptions des participants s'effectueront à la Maison Aquarium, les participants auront jusqu'au lundi 18H précédant le mercredi de l'activité pour s'inscrire. L'agent en poste à la Maison Aquarium s'engage à communiquer le nombre de participants à la Fédération de Pêche de l'Allier, le lundi soir précédant le mercredi de l'activité.
- La Fédération de Pêche de l'Allier s'engage à facturer l'animation de 2 H à la collectivité à hauteur de 60€ uniquement si l'animation a lieu.

Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
Représentée par Fabrice Maridet, Président

Fédération de Pêche de l'Allier
Représentée par Laurent Gaillard, Président

Fait le
A

Fait le
A